



**Kishinkaï Aïkido
Herblay**

INSCRIPTION SAISON 2015-2016

ASH Aïkido

Siège social : Mairie d'Herblay, 43 rue du Général de Gaulle – 95220 HERBLAY
Association régie par la loi de 1901, parution au Journal Officiel du 27-03-1984

www.aikido-herblay.fr



HORAIRES DES COURS

(reprise le 24/08/2015 pour les adultes
et le 07/09/2015 pour les enfants)

	LUNDI	JEUDI	SAM. (*)
08h00-09h00			Entrain. libre
09h00-10h30			Adultes/Ado
10h30-11h30			Armes
17h30-18h15	Enfants (7-8 ans)	Enfants (7-8 ans)	
18h15-19h00	Enfants (9-10 ans)	Enfants (9-10 ans)	
19h00-20h30	Adultes/Ado	Adultes/Ado	
20h30-21h30	Adultes/Ado	Armes	

- Les cours ont lieu au Dojo Régional d'Herblay, dans le parc des Fontaines, chemin de Chennevières.

- Possibilité de venir participer à 1 ou 2 cours d'essai avant l'inscription.

(*) : durant l'année, certains cours du samedi matin pourront être remplacés par des stages payants.

COTISATIONS ET LICENCES

	Cotisation	Licence
ENFANTS (7-10 ans) nés entre le 01/07/2005 et le 30/06/2008	170 €	25 €
ADO (11-13 ans) nés entre le 01/07/2002 et le 30/06/2005	200 €	25 €
ADO (14-18 ans) Etudiants et Sans-emploi (*)	200 €	35 €
ADULTES	285 €	35 €

(*) sans-emploi et étudiants : sur présentation de justificatif

- Possibilité de paiement en 3 fois (hors licence),
- Réduction pour les familles de 15 % à partir de 2 inscrits,
- Chèques à l'ordre de l'ASH Aïkido (1 chèque séparé pour la licence + 1 à 3 chèques pour la cotisation)

Passport : Pour les nouveaux adhérents Kishinkaï, le passeport est au prix de 15€. Toute demande de nouveau passeport sera également facturée 15€.

Pour les anciens adhérents : les licences 2014-2015 sont encore valables jusqu'au 15 octobre 2015. Au-delà vous ne serez plus assurés.

ELEMENTS A FOURNIR (dès l'inscription):

- Renseignements à remplir dans les cadres ci-dessous
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Aïkido (de moins de 6 mois)
- 1 photo d'identité (avec le nom au dos)

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez nous écrire à dojoherblay@gmail.com :

-----PARTIE A DETACHER-----

Renseignements :

NOM :

Prénom :

Adresse :

.....

Date de naissance :/...../.....

Profession :

Mail :

Tél. :

Tél et nom de la personne à prévenir en cas de blessure :

.....

Comment avez-vous connu l'ASH Aïkido ? :
(salon des associations, Internet, bouche-à-oreille, etc.)

.....

Date :

Signature :

Éléments du dossier (à fournir complet):

- Photo d'identité
- Certificat médical
- Fiche de renseignements complétée

Dates souhaitées de remise des chèques de cotisation : (3 chèques maximum) :

Chèque n° 1 à remettre le/...../.....

Chèque n° 2 à remettre le/...../.....

Chèque n° 3 à remettre le/...../.....

Attestation d'inscription :

Souhaitez-vous une attestation de votre inscription à l'ASH Aïkido ? OUI / NON

Autorisation de publication :

Autorisez-vous le club à publier, sur son site internet ou son Facebook des photos ou vidéos prises dans le cadre d'activités liées au club ? OUI / NON

Certificat médical :

Souhaitez-vous récupérer l'original de votre certificat médical ? OUI / NON



**Kishinkai Aikido
Herblay**

INSCRIPTION SAISON 2015-2016

ASH Aikido

Siège social : Mairie d'Herblay, 43 rue du Général de Gaulle – 95220 HERBLAY
Association régie par la loi de 1901, parution au Journal Officiel du 27-03-1984

www.aikido-herblay.fr



AUTORISATION PARENTALE

Saison 2015 – 2016

(A remplir si le pratiquant est mineur)

PRATIQUANT :

NOM :

Prénom :

Sexe : M F

Né(e) le :

Adresse :

RENSEIGNEMENTS SANITAIRES :

Sujet à l'asthme : oui non

Allergies : oui non si oui, lesquelles :

Traumatismes (luxation, fracture) :

Autres :

Informations particulières à connaître en cas d'accident :

PARENTS ou REPRESENTANT LEGAL :

NOM :

Prénom :

Adresse :

N° Tél :

AUTORISATION PARENTALE :

Je, soussigné(e), représentant légal de l'enfant, agissant en qualité de autorise l'enfant à pratiquer l'Aikido au sein de l'Association Sportive d'Herblay et à participer à toutes les activités organisées par cette association pour la saison **2015 – 2016**.

Je dégage l'association de toute responsabilité d'encadrement en dehors des cours. J'ai bien noté que la responsabilité de l'Association Sportive d'Herblay section Aikido est engagée à partir du moment où l'enfant est remis en main propre, au début du cours, à l'un des responsables suivants :

M. Issei TAMAKI (ou le professeur remplaçant)

Cette responsabilité prend fin au moment de la fin du cours :

- 17h30-19h, cours enfants le lundi et jeudi
- 19h-21h30, cours ado/adultes le lundi et jeudi
- 09h-11h30, cours ado/adultes le samedi

Je prends donc mes dispositions pour la prise en charge de l'enfant en dehors des cours.

Fait à, le

Signature du représentant légal :